

Ville de Monthey
Chancellerie
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public et de modification de l'enseigne

Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que M. Théo ESTRE, domicilié à Bex, lui a adressé une requête tendant, d'une part, à obtenir une autorisation d'exploiter le commerce mentionné ci-après et, d'autre part, à modifier l'enseigne, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	bar, sis sur la parcelle N° 101, folio 2, au lieu-dit "Bourg"
Adresse	:	Rue du Bourg-aux-Favres 4
Enseigne	:	"URBAN BAR" en lieu est place de la dénomination ancienne "NUMBER ONE"
Prestations	:	service de boissons, avec ou sans alcool, à consommer sur place ou à l'emporter, lié à un bar
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Lundi au dimanche : 16 h.00 à 24 h.00
Début de l'activité	:	dès le 4 septembre 2020

Les personnes, qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune, dans les 30 jours, dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 17 août 2020.

Monthey, le 17 juillet 2020

L'Administration communale